

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 25151 Numéro SIREN : 310 710 223 Nom ou dénomination : ALTIS

Ce dépôt a été enregistré le 24/09/2018 sous le numéro de dépôt 93991



20180939912017

DATE DEPOT : 24/09/2018

N° DE DEPOT : 93991

N° GESTION : 2013B25151

N° SIREN : 310710223

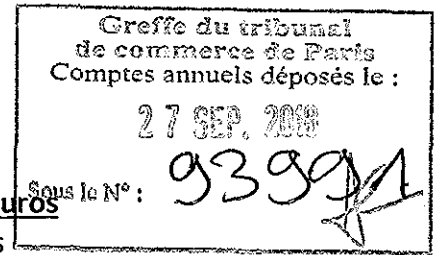
DENOMINATION : ALTIS

ADRESSE : 24 rue Auguste Chabrières 75015 Paris

MILLESIME : 2017

ALTIS

Société par Actions Simplifiée au capital de 2 373 440 euros
Siège social : 24 rue Auguste Chabrières 75015 Paris
310 710 223 – R.C.S. PARIS



PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 29 JUIN 2018

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017

TROISIEME DECISION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport du commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017, approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice se soldant par un bénéfice de 379 903 euros.

Il approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'associé unique donne en conséquence au Président et au Commissaire aux Comptes quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Certifié conforme

Le Président

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to the President of the company.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2018

Exercice ouvert le	01/01/2017	et clos le	31/12/2017	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case					
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-2 quinquies C), cocher la case					
Si autre entité alluée en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social :	
ALTIS		24 RUE AUGUSTE CHABRIERES	
SIRET	3 1 0 7 1 0 2 2 3 0 0 4 6 5	75015 PARIS	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
10 ALLEE DES EXPOSITIONS PARC DE TREVILLE 91078 BONDOUFLE CEDEX		77 AVENUE DES LILAS 64000 PAU	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	01/01/2013
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SC SOCIETE CIVILE DES MOUSQUETAIRES 24 rue Auguste Chabrières 75015 Paris	
SIRET	3 4 4 0 9 2 0 9 3 0 0 0 1 4

B ACTIVITE

Activités exercées	LOCATIONS IMMOBILIERES	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	------------------------	--	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33,1/3 %	463 425	Bénéfice imposable à 28 %		Déficit	0
	Bénéfice imposable à 15 %					
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %			
	PV à long terme imposables à 19 %		Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %	PV exonérées art. 238 quinquies
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches	Entreprises nouvelles art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zones franches urbaines	Pôle de compétitivité
	Entreprises nouvelles art. 44 septies		Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies		Autres dispositifs	Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies
	Sociétés d'investissements immobiliers cotées		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	Dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐ Dans le secteur du logement social, art. 244 quater X ☐					

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Visueur conventionné ☐	Visa : CGA ☐
Nom, adresse, téléphone, Télécopie	
- du professionnel de l'expertise comptable :	
- du conseil :	
- de l'association agréée :	
- N° d'agrément de l'AA :	

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique "NOUVEAUTES").

SUIVI DES INTERETS DUS A DES SOCIETES LIEES DIFFERES EN APPLICATION DE L'ARTICLE 212 DU CGI

Dénomination de la société

Adresse

Numéro SIRET

ALTIS

31/12/2017

0024 RUE AUGUSTE CHABRIERES

75015 PARIS

31071022300465

I - QUOTITE D'INTERETS DIFFERES AU TITRE DE L'EXERCICE

Intérêts déductibles (Cf. I de l'article 212) versés à des entreprises liées ou rémunérant des emprunts garantis par des sociétés liées au titre de l'exercice	a	0
Moyenne des sommes mises à disposition par des entreprises liées au titre de l'exercice	b	0
Montant des capitaux propres au début ou à la fin de l'exercice	c	42 779 110
Ratio d'endettement = $a \times (1,5 \times c/b)$	d	
Résultat courant avant impôts de l'exercice	e	3 374 977
Dotation aux amortissements de l'exercice et quote-part de loyer de crédit-bail prise en compte dans le prix de levée d'option	f	2 421 673
Ratio de couverture d'intérêts = $25\% \times (e + f + a)$	g	1 449 162
Ratio d'intérêts servis par les entreprises liées (montant des intérêts dus par les entreprises liées)	h	718 685
Montant le plus élevé des trois ratios (d ou g ou h)	i	1 449 162
Fraction d'intérêts différés au titre de l'exercice = $a - i$ (si $j < 150\,000\,€$ indiquer 0)	j	0

II - SUIVI DES INTERETS DIFFERES

Stock d'intérêts différés à l'ouverture de l'exercice	Créés au titre du dernier exercice clos	k	
	Créés antérieurement au dernier exercice clos	l	
Montant de la décote = $l \times 5\%$	m		
Stock d'intérêts différés restant à imputer après décote à l'ouverture de l'exercice = $k + l - m$	n		
Plafond d'intérêts différés imputables au titre de l'exercice = $g - a$	o	0	
Montant d'intérêts différés issus d'exercices antérieurs et imputés au titre de l'exercice	p	0	
Stock d'intérêts différés à la clôture de l'exercice = $n + j - p$	q	0	

ALTIS

F RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS	
1	Produits des actions et parts sociales
2	Revenus assimilés
3	Autres produits
4	Autres revenus
5	Autres produits et revenus
6	Autres produits et revenus
7	Autres produits et revenus
8	Autres produits et revenus
9	Autres produits et revenus
10	Autres produits et revenus
11	Autres produits et revenus
12	Autres produits et revenus
13	Autres produits et revenus
14	Autres produits et revenus
15	Autres produits et revenus
16	Autres produits et revenus
17	Autres produits et revenus
18	Autres produits et revenus
19	Autres produits et revenus
20	Autres produits et revenus
21	Autres produits et revenus
22	Autres produits et revenus
23	Autres produits et revenus
24	Autres produits et revenus
25	Autres produits et revenus
26	Autres produits et revenus
27	Autres produits et revenus
28	Autres produits et revenus
29	Autres produits et revenus
30	Autres produits et revenus
31	Autres produits et revenus
32	Autres produits et revenus
33	Autres produits et revenus
34	Autres produits et revenus
35	Autres produits et revenus
36	Autres produits et revenus
37	Autres produits et revenus
38	Autres produits et revenus
39	Autres produits et revenus
40	Autres produits et revenus
41	Autres produits et revenus
42	Autres produits et revenus
43	Autres produits et revenus
44	Autres produits et revenus
45	Autres produits et revenus
46	Autres produits et revenus
47	Autres produits et revenus
48	Autres produits et revenus
49	Autres produits et revenus
50	Autres produits et revenus
51	Autres produits et revenus
52	Autres produits et revenus
53	Autres produits et revenus
54	Autres produits et revenus
55	Autres produits et revenus
56	Autres produits et revenus
57	Autres produits et revenus
58	Autres produits et revenus
59	Autres produits et revenus
60	Autres produits et revenus
61	Autres produits et revenus
62	Autres produits et revenus
63	Autres produits et revenus
64	Autres produits et revenus
65	Autres produits et revenus
66	Autres produits et revenus
67	Autres produits et revenus
68	Autres produits et revenus
69	Autres produits et revenus
70	Autres produits et revenus
71	Autres produits et revenus
72	Autres produits et revenus
73	Autres produits et revenus
74	Autres produits et revenus
75	Autres produits et revenus
76	Autres produits et revenus
77	Autres produits et revenus
78	Autres produits et revenus
79	Autres produits et revenus
80	Autres produits et revenus
81	Autres produits et revenus
82	Autres produits et revenus
83	Autres produits et revenus
84	Autres produits et revenus
85	Autres produits et revenus
86	Autres produits et revenus
87	Autres produits et revenus
88	Autres produits et revenus
89	Autres produits et revenus
90	Autres produits et revenus
91	Autres produits et revenus
92	Autres produits et revenus
93	Autres produits et revenus
94	Autres produits et revenus
95	Autres produits et revenus
96	Autres produits et revenus
97	Autres produits et revenus
98	Autres produits et revenus
99	Autres produits et revenus
100	Autres produits et revenus

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	Payées par la société elle-même	a	Payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾			(c)	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			(d)	
Montant des distributions			(e)	
autres que celles visées en (a),			(f)	
(b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾			(g)	
			(h)	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾			(i)	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			(j)	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾			Total (a à h)	

G RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

[illegible]

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS		MOINS - VALEURS A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVL de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

Etat de suivi des intérêts différés comme si la société était imposée séparément

Dénomination de l'entreprise

Adresse

Numéro SIRET

ALTIS

31/12/2017

0024 RUE AUGUSTE CHABRIERES

75015 PARIS

31071022300465

Stock d'intérêts différés à l'ouverture de l'exercice	Créés au titre du dernier exercice clos	a1	
	Créés antérieurement au dernier exercice clos	b1	
Montant de la décote (1) = $b1 \times 5\%$		c1	
STOCK D'INTÉRÊTS DIFFÉRÉS RESTANT À IMPUTER APRÈS DÉCOTE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE = $a1 + b1 - c1$		d1	
Intérêts déductibles (Cf. I de l'article 212) versés à des entreprises liées au titre de l'exercice		e1	0
Résultat courant avant impôts de l'exercice (2)		f1	3 374 977
Dotation aux amortissements de l'exercice et quote-part de loyer de crédit-bail prise en compte dans le prix de levée d'option		g1	2 421 673
Ratio de couverture d'intérêts = $25\% \times (f1 + g1 + e1)$		h1	1 449 162
PLAFOND D'INTÉRÊTS DIFFÉRÉS IMPUTABLES AU TITRE DE L'EXERCICE = $h1 - e1$ (3)		i1	1 449 162
Intérêts différés issus d'exercices antérieurs déjà déduits au titre de l'exercice sur le tableau 2058 A (ligne (p) de la déclaration n° 2900-SD)		j1	0
INTÉRÊTS DIFFÉRÉS DEDUCTIBLES AU TITRE DE L'EXERCICE SUR LA LIGNE (EX) DU TABLEAU 2058 A BIS = $i1 - j1$ (4)		k1	0
Fraction d'intérêts différés au titre de l'exercice = ligne j du 2900 SD		l1	0
STOCK D'INTÉRÊTS DIFFÉRÉS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE = $d1 - j1 - k1 + l1$		m1	0

(1) en cas d'application de la tolérance prévue au BOI-IS-BASE-35-20-40-10 n°140 (exercice d'une durée inférieure à 12 mois) porter en (c1) le montant de la décote à son prorata en mois étant précisé que pour apprécier la durée de l'exercice tout mois entamé est pris en compte pour un mois plein.

(2) solde intermédiaire de gestion comptable déterminé dans les conditions prévues par l'article 532-7 du plan comptable général (ligne GW du tableau n° 2052).

(3) si (h1) est inférieur à (e1) porter zéro.

(4) intérêts différés déductibles dans la limite du stock d'intérêts différés restant à imputer.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ALTIS

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 0024 RUE AUGUSTE CHABRIERES 75015 PARIS

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 3 1 0 7 1 0 2 2 3 0 0 4 6 5

Néant ☐ *Exercice N clos le,
31/12/2017

		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AB		AC		
	Frais d'établissement *					
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	Terrains	AN	25 885 724	AO	1 366 790	24 518 935
	Constructions	AP	53 095 184	AQ	19 632 706	33 462 477
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	41 147	AS	41 147	0
	Autres immobilisations corporelles	AT	96 307	AU	96 307	0
	Immobilisations en cours	AV	1 167 101	AW		1 167 101
	Avances et acomptes	AX	41 000	AY		41 000
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	CS		CT		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence					
	Autres participations	CU	7 973 033	CV	7 973 033	0
	Créances rattachées à des participations	BB	1 572 308	BC		1 572 308
	Autres titres immobilisés	BD	52 094	BE		52 094
	Prêts	BF	1 268 375	BG		1 268 375
	Autres immobilisations financières*	BH	40 506 776	BI		40 506 776
TOTAL (II)		BJ	131 699 049	BK	29 109 982	102 589 067
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	3 013	BW		3 013
	CRÉANCES	BX	4 337 575	BY	401 037	3 936 537
	Clients et comptes rattachés (3)*					
	Autres créances (3)	BZ	6 291 420	CA		6 291 420
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	CD		CE		
Comptes de régularisation	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : ...)	CF	442 916	CG		442 916
	Disponibilités	CH	143 422	CI		143 422
	Charges constatées d'avance (3)*	CJ	11 218 347	CK	401 037	10 817 310
	TOTAL (III)					
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	142 917 396	1A	29 511 019	113 406 376
Renvois : (I) Dont droit au bail :						
(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP				
(3) Part à plus d'un an :		CR				
Clause de réserve de propriété :*						
Immobilisations :						
Stocks :						
Créances :						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ALTIS			Néant ☐ *
			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 2 373 440)		DA 2 373 440
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		BB 9 242 717
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	237 344
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	35 000 000
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	-4 209 534
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	379 903
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)		DL
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM
	Avances conditionnées		DN
TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP
	Provisions pour charges		DQ
	TOTAL (III)		DR
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS
	Autres emprunts obligataires		DT
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	10 906 826
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX
	Dettes fiscales et sociales		DY
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ
	Autres dettes		EA
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB
TOTAL (IV)		EC	5 251
Ecarts de conversion passif* (V)		ED	67 505 689
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	113 406 376
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	IB
	(2)	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C
		Écart de réévaluation libre	1D
		Réserve de réévaluation (1976)	1E
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	57 313 113
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	16 294

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ALTIS				Néant ☐ *				
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue	biens * services *	FD		FE		FF	
			FG	10 697 729	FH		FI	10 697 729
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	10 697 729	FK		FL	10 697 729	
	Production stockée*				FM			
	Production immobilisée*				FN	405 495		
	Subventions d'exploitation				FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	14 318		
	Autres produits (I) (11)				FQ			
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	11 117 542	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS			
	Variation de stock (marchandises)*				FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	2 674 743		
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	1 490 393		
	Salaires et traitements*				FY	56 284		
	Charges sociales (10)				FZ	19 329		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*		GA	2 421 673		
			- dotations aux provisions*		GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*		GC	156 230			
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD	55 000				
	Autres charges (12)				GE			
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	6 873 652	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	4 243 890		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*	(III)			GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*	(IV)			GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	1 512 087		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	5 027		
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	712 729		
	Différences positives de change				GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO			
Total des produits financiers (V)					GP	2 229 843		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				QQ	2 186 812		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	911 944		
	Différences négatives de change				GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT			
Total des charges financières (VI)					GU	3 098 756		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	-868 913		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	3 374 977		

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>ALTIS</u>		Néant ☐ *		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	42 825	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	437 000	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	337 750	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	817 575	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	449 833	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	490 921	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	2 871 896	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	3 812 650	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	-2 995 074	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	0	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	14 164 960	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	13 785 058	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	379 903	
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	10 697 729
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	15 120 124-685	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	13 386	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N			
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
ARRONDI CALCUL TVA	11	7		
PENALITES ET AMANDES	61 955			
CHARGE ABANDON CREANCE	3 764			
AUTRES CHARGES EXCEPT.	384 103			
VNC IMMO CORP CEDES	490 921			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ALTIS										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		Conséquences à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
								2		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG	4 662 702	KH		KI	21 750 699	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	35 119 706	KK		KL	15 517 813	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM	678 474	KN		KO	3 451 128	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP	599 816	KQ		KR	0
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	41 147	KT		KU	0
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	96 307	KW		KX	0	
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB		LC		LO		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH	268 343	LI		LJ	898 758	
	Avances et acomptes					LK	165 070	LL		LM	0	
	TOTAL III					LN	41 631 566	LO		LP	41 618 398	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U	14 584 933	8V		8W	0
Autres titres immobilisés					IP	52 094	IR		IS	0		
Prêts et autres immobilisations financières					IT	15 979 477	IU		IV	25 795 875		
TOTAL IV					LQ	30 616 504	LR		LS	25 795 675		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	72 248 069	ØH		ØJ	67 414 073		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
				par virement de poste à poste				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
				1				4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CØ		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW		
CORPORELLES	Terrains			IP		LX	527 677	LY	25 885 724	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA	1 952 892	MB	48 684 627	
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME	4 129 603	
		Inst. gales, agents et am. des constructions		IS		MG	318 863	MH	280 954	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK	41 147	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agents, aménagements divers		IU		MM		MN	96 307	
		Matériel de transport		IV		MP		MQ		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT		
	Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA	1 167 101	
	Avances et acomptes			NC		ND	124 070	NE	41 000	
	TOTAL III			IV		NG	2 923 501	NH	80 326 463	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IJ		ØU		M7	
		Autres participations			IO		ØX	5 039 593	ØY	9 545 340
Autres titres immobilisés			II		2B		2C	62 094		
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F	41 775 152		
TOTAL IV			I3		NJ	5 039 593	NK	51 372 586		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	7 963 093	ØL	131 699 049		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(Ne pas reporter le montant des continentes)

I - EXAMEN LAURE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Cogid Group

Désignation

ALTIS

Nº 2053
1/1

111

[illegible]

Formulaire obligatoire (n° 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ALTIS										Néant ☐ *	
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN			
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE		PF		PG		PH			
Terrains		PI	419 323	PJ	1 055 547	PK	108 081	PL	1 366 790		
Constructions	Sur sol propre	PM	13 218 927	PN	6 261 566	PO	1 881 566	PQ	17 598 927		
	Sur sol d'autrui	PR	252 317	PS	1 347 927	PT		PU	1 600 244		
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV	496 093	PW	-300 110	PX		PY	195 983		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	41 147	QA	0	QB		QC	41 147		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	96 307	QE	0	QF		QG	96 307		
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO			
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
	TOTAL III	QU	14 524 113	QV	8 364 930	QW	1 989 647	QX	20 899 396		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	14 524 113	ØP	8 364 930	ØQ	1 989 647	ØR	20 899 396		
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3				
Inst. gales, agenc et aut. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2				
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc aut. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6				
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4				
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2				
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9				
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL			NM			NO				
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ				
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**
2018
DGFIP N° 2054 bis

 Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice clos le : 31/12/2017

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle,

 Désignation de l'entreprise : ALTIS

 Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- 3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (annexe 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise ALTISNéant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (I) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (I)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (I)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (I)	5V	95 000	5W	2 781 817	5X		5Y	2 876 817	
	TOTAL II	5Z	95 000	TV	2 781 817	TW		TX	2 876 817	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E	176 361	6F	398 943	6G	337 750	6H	237 553
		- titres mis en équivalence	02		03		04		05	
		- titres de participation	9D	5 210 888	9V	6 942 812	9W	4 180 667	9X	7 973 033
		- autres immobilisations financières (I) *	06	712 729	07	0	08	712 729	09	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T	188 718	6U	213 251	6V	931	6W	401 037	
	Autres provisions pour dépréciation (I) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B	6 288 695	TV	7 555 006	TZ	5 232 077	UA	8 611 623	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	6 383 695	UB	10 336 823	UC	5 232 077	UD	11 488 440	
	Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	211 230	UF	931			
		- financières		UG	2 186 812	UH	712 729			
		- exceptionnelles		UJ	2 871 896	UK	337 750			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.										10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ALTIS

111

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ALTIS

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	1 572 308	UM	1 572 308	UN			
	Prêts (1) (2)	UP	1 268 375	UR	36 549	US	1 231 827		
	Autres immobilisations financières	UT	40 506 776	UV	40 506 776	UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA							
	Autres créances clients	UX	4 337 575		4 337 575				
	Créance représentative de titres (Proportion pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée) UO	ZI							
	Personnel et comptes rattachés	UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	0		0				
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	229 134		229 134			
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	143 843		143 843			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	0		0			
		Divers	VP	3 355		3 355			
	Groupe et associés (2)	VC	1 136 064		1 136 064				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	4 779 024		4 779 024				
	Charges constatées d'avance	VS	143 422		143 422				
	TOTALUX		VT	54 119 877	VU	52 888 050	VV	1 231 827	
REVENUS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE	36 533						
REVENUS	(1) Montant des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VF							
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF							

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y										
	7Z										
Autres emprunts obligataires (1)	VG	à 1 an maximum à l'origine	16 294		16 294						
	VII	à plus d'1 an à l'origine	10 890 532		2 472 050		8 418 482				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A		1 774 094		0					1 774 094	
Fournisseurs et comptes rattachés	8B		613 888		613 888						
Personnel et comptes rattachés	8C										
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D		7 652		7 652						
Etat et autres collectivités publiques	8E	Impôts sur les bénéfices	0		0						
	VW	Taxe sur la valeur ajoutée	736 936		736 936						
	VX	Obligations cautionnées									
	VQ	Autres impôts, taxes et assimilés	297 082		297 082						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J		52 969 251		52 969 251						
Groupe et associés (2)	VI		0		0						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K		194 710		194 710						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	ZZ										
Produits constatés d'avance	8L		5 251		5 251						
TOTALUX		VY	67 505 689	YZ	57 313 113		8 418 482			1 774 094	
REVENUS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	2 418 074	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

ALTIS

111

[illegible]

Désignation de l'entreprise : ALTIS		Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 31/12/2017				
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés		WA	379 903			
		de son conjoint		WB	0			
		0	moins part déductible*	0	à réintégrer :	WC	0	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE			
	Autres charges et dépenses sompituaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	RD			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	153 913	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX			
	Amendes et pénalités	WJ	61 694	Charges financières (art. 212 bis) *	XZ	0		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				YI	0		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	-- imposées au taux de 15 % ou du 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						
		-- imposées au taux de 0 %						
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		-- Plus-values nettes à court terme					
			-- Plus-values soumises au régime des fusions					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU	0	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW			
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage								
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								
TOTAL I					WR	3 898 891		
II. DÉDUCTIONS								
PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE								
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *								
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)								
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	-- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				WV		
		-- imposées au taux de 0 %				WH		
		-- imposées au taux de 19 %				WP		
		-- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW		
		-- imputées sur les déficits antérieurs				XB		
		Autres plus-values imposées au taux de 19 %				IG		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*								
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)						2A		
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.					ZY		
	Majoration d'amortissement*					XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9		Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2		
		Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)	L6		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 209C)	K3		
		Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)	OV		Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	IF		
					Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement		X9		Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI	
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL					TOTAL II	XH	3 435 466	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II)	XI	463 425		
				déficit (II moins I)	XJ	0		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*					XL			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	463 425	XO		

ALTIS

31/12/2017

Libellé

Montant

CICE comptabilisé au compte 64

3940

Boni de fusion (opération placée sous le régime de faveur)

792 922

Reprises sur provisions non déductibles (fusion)

2 637 673.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ
COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

N° 2058 Abis
2018

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : ALTIS

N° SIRET : 31071022300465

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : DGE

0008 RUE COURTOIS
 93505 PANTIN CEDEX

Exercice du : 01/01/2017 au : 31/12/2017

Néant ☐ *

I - RÉINTÉGRATIONS		Bénéfice comptable de l'exercice (report de la ligne WA du 2058 A)	E 1	379 903
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A)			E 2	3 518 988
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 b/s du CGI			E 9	0
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058A			Z 7	
		TOTAL I	E 3	3 898 891
II - DÉDUCTIONS		Perte comptable de l'exercice (report de la ligne WS du 2058 A)	E 4	
Dédutions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058 A)			E 5	3 435 466
Dédutions des intérêts différés selon l'article 212 du CGI, nés pendant la période d'appartenance au groupe			E X	0
Plus-values nettes à long terme	• imposées au taux de 19 %		E Y	
	• Imposées au taux de 15 %		E 6	
	• imposées au taux de 0 %		E Z	
	• imputées sur les moins-values nettes à long terme		E 7	
	• imputées sur les déficits antérieurs		E 8	
	• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210 E, 210 F ⁽¹⁾ , 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)		19	
III - RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II	F 1	3 435 466
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)	F 2	463 425	
	Déficit (II-I)	F 3		0
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		F 4		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis) *		F 6		463 425
Résultat fiscal	Bénéfice	F 8	0	
	Déficit	F 9		0

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ALTIS		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6		
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ	0	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis A1, 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis A1, 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
Provision sur créances clients	9D	153 913	9E 931
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	153 913	YO 931
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
 (art. L3113-1 et L3211-1 du code des Transports) (case à cocher)

XU



* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME
COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

N° 2058 Bbis
2018

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société Intégrée ou du groupe : **ALTIS**

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : **DGE**

0008 RUE COURTOIS
93505 PANTIN CEDEX

Exercice du : **01/01/2017** au : **31/12/2017**

Néant ☐*

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	-2 144 000
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	

I - SUIVI DES DÉFICITS *		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	M5	7 573 158
Déficits imputés	J9	463 425
Déficits reportables	M6	7 109 733
Déficits nés au titre de l'exercice	H8	0
Total des déficits restant à reporter	H9	7 109 733

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058 Bbis déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME						
Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice
		À 19 % ou à 15 %	À 16,5 %	À 19 % ou 15 % Imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 et 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1)		
1		2	3	4	5	6
Moins-values nettes						
N		0	0	(2) 0 (3) 0		0
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1			(2) (3)		
	N - 2			(2) (3)		
	N - 3			(2) (3)		
	N - 4			(2) (3)		
	N - 5			(2) (3)		
	N - 6			(2) (3)		
	N - 7			(2) (3)		
	N - 8			(2) (3)		
	N - 9			(2) (3)		
	N - 10			(2) (3)		

(1) L'article 219 I-a sexies-0 du CGI, admet sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.

(2) Moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotées (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI).

(3) Moins-values à long terme relevant de l'article 219 I-a sexies-0 du CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-not-sd et la notice 2032-sd.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ALTIS										Néant ☐	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	-6 622 752	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	2 413 218		- Autres réserves	ZD					
	Prélèvements sur les réserves	0E			Dividendes	ZE					
					Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	0F	-4 209 534		Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	-4 209 534			
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7					YQ				
	Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance						YT	405 495			
	Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	875 025				XQ	1 394 287			
	Personnel extérieur à l'entreprise						YU				
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	424 946			
	Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES					ST	450 015			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	2 674 743			
IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	26 694			
	Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS					9Z	1 463 699			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	1 490 393			
T.V.A.	Montant de la T.V.A. collectée						YY	2 026 762			
	Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	481 403			
DIVERS	Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 2017) *						0B	56 284			
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						0S	0			
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	1,50	%		
	Numéro du centre de gestion agréé *	XP			Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)						
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
	Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies						RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA	0	Plus-values à 15%	JK	0	Plus-values à 0%	JL	-2 144 000		
				Plus-values à 19%	JM	0	Imputations	JC	3 940		
	Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO			
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ	3 44 09 20 93 00 01 4			

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS
ET DES PLUS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES
ANTÉRIEURS A L'ENTRÉE DANS LE GROUPE

N° 2058 FC
2018

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : **ALTIS**

N° SIRET : 31071022300465

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : **DGE**

Exercice du : 01/01/2017 au : 31/12/2017

Néant ☐ *

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		19 % (1)	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1	0	0	-2 144 000
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2			
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3			
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4			
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2 + 3) + 4	5	0	0	-2 144 000
Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI) (ou déficit : 2058 A ligne XJ)	6	463 425		
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7			
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8			
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9			
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10			
Réévaluations libres	11			
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	12			
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12	13	463 425		

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées, pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **ALTIS**Néant ☐ ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués ou franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1	IMMEUBLE MOISSAC 30/04/1992	2 480 568		1 989 647	490 921
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
				⑩			
⑦		⑧	⑨	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	⑪
I. Immobilisations*	1	437 000	-53 921	-53 921			
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme				2 144 000	
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨			-53 921			-2 144 000	
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩			(A)	(B)	(C)		
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪				(B)	(C)		
				(B)	(C)		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : ALTIS

Neant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

PLUS-VALUES REIN EGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS
 Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

- ☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) ☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **ALTIS**

Néant ☐ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ② .

0

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *series-0 bis* du CGI) ① *.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *series-0* du CGI) ① *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥
	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>series-0</i> du CGI) ③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>series-0 bis</i> du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % (1) ⑤		
Moins-values nettes N	0	0	0		0	0
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>ALTIS</u>		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés : - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : ALTIS		Néant ☐		
Exercice ouvert le : 01/01/2017		et clos le : 31/12/2017		
Durée en nombre de mois		12		
Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe : 344 092 093 SC SOCIETE CIVILE DES MOUSQUETAIRES				
I Chiffre d'affaires de référence CVAE				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	6 465 326		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK			
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT			
TOTAL 1	OX	8 465 326		
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OB	343 990		
Subventions d'exploitation reçues	OF			
Variation positive des stocks	OD			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XI			
TOTAL 2	OM	343 990		
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Achats	ON			
Variation négative des stocks	OQ			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	344 255		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	813 979		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ			
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	343 990		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	1 688 277		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY			
TOTAL 3	OJ	3 190 501		
IV Valeur ajoutée produite				
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	3 618 815	
V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).	SA	2 895 052		
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE				
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.				
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV			
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	6 465 326		
Effectifs au sens de la CVAE	EY	2		
Période de référence	GY	0 1 / 0 1 / 2 0 1 7	GZ	0 1 / 1 2 / 2 0 1 7
Date de cessation	HR			
VI Cotisation Foncière des Entreprises : Qualification des effectifs				
Effectifs moyens du personnel	YP	2		
Dont apprentis	YF			
Dont handicapés	YG			
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL			

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F

2018

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGT)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1
1 (1)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

31/12/2017

N° SIRET

3 1 0 7 1 0 2 2 3 0 0 4 6 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ALTIS

ADRESSE (voie)

0024 RUE AUGUSTE CHABRIERES

CODE POSTAL

75015

VILLE

PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

118 672

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

SASU

Dénomination

SOFIDES

N° SIREN (si société établie en France)

381781608

% de détention

100,00

Nb de parts ou actions

118 672

Adresse :

N°

24

Voie

RUE AUGUSTE CHABRIERES

Code Postal

75015

Commune

PARIS

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

ETAT DE SUIVI DES SURSIS ET DES REPORTS D'IMPOSITION

31/12/2017

ALTIS
310710223

Désignation de l'entreprise apporteuse ou nom : SOCIETE DES SUPERMARCHES DU BASSIN
 Complément de désignation ou prénom :
 forme juridique ou titre : SAS
 N° / Type / Libellé voie : 0024 RUE AUGUSTE CHABRIERES
 Complément de distribution :
 Lieu-dit / hameau :
 Code postal / Ville : 75015 PARIS
 Pays :

Désignation de l'entr. bénéficiaire des apports ou nom : ALTIS
 Complément de désignation ou prénom :
 forme juridique ou titre : SAS
 N° / Type / Libellé voie : 0024 RUE AUGUSTE CHABRIERES
 Complément de distribution :
 Lieu-dit / hameau :
 Code postal / Ville : 75015 PARIS
 Pays :

Fusions, apports partiels d'actif et scissions de sociétés (art 210 A et 210 B du CGI)

Echanges d'actions dans le cadre d'OPE (art 38-7 du CGI)

Echanges de titres consécutifs à des fusions ou scissions (art 38-7 bis du CGI)

Apports d'entreprises individuelles en sociétés (art 151 octies du CGI)

Echanges de titres d'OPCVM (art 38-5 bis du CGI)

Transformation en SCOP (art 210 D du CGI)

Apports réalisés par les SCP (art. 151 octies A du CGI)

X

Date de réalisation de l'opération :

SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS NON AMORTISSABLES					
BIENS NON AMORTISSABLES	Valeur fiscale	Valeur comptable	Soulte éventuellement reçue (1)	Soulte éventuellement imposée (1)	Valeur d'échange ou d'apport des biens
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Participations					
Autres immobilisations financières					
MALI TECHNIQUE	8 059 505	8 059 505			
SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS AMORTISSABLES					
BIENS AMORTISSABLES	Durée de la période prévue pour la réintégration	Montant net des plus-values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Brevets					
Autres droits incorporels					
Terrains servant à une exploitation					
Constructions					
Install. techniques, mat. et out. industr.					
Autres immobilisations corporelles					
TOTAL					

(1) Ces colonnes ne sont à remplir que pour les opérations visées aux articles 38-5 bis, 38-7 et 38-7 bis du CGI et les opérations visées à l'article 210B du CGI lorsque l'apporteur a perçu une soulte à l'occasion d'un apport de titres assimilés à l'article 210 B à un apport de branche complète d'activité.

ETAT DE SUIVI DES SURSIS ET DES REPORTS D'IMPOSITION

ALTIS
310710223

31/12/2017

Désignation de l'entreprise apporteuse ou nom : DISTRIMAG
 Complément de désignation ou prénom :
 forme juridique ou titre : SAS
 N° / Type / Libellé voie : 0024 RUE AUGUSTE CHABRIERES
 Complément de distribution :
 Lieu-dit / hameau :
 Code postal / Ville : 75015 PARIS
 Pays :

Désignation de l'entr. bénéficiaire des apports ou nom : ALTIS
 Complément de désignation ou prénom :
 forme juridique ou titre : SAS
 N° / Type / Libellé voie : 0024 RUE AUGUSTE CHABRIERES
 Complément de distribution :
 Lieu-dit / hameau :
 Code postal / Ville : 75015 PARIS
 Pays :

Fusions, apports partiels d'actif et scissions de sociétés (art 210 A et 210 B du CGI)

Echanges d'actions dans le cadre d'OPE (art 38-7 du CGI)

Echanges de titres consécutifs à des fusions ou scissions (art 38-7 bis du CGI)

Apports d'entreprises individuelles en sociétés (art 151 octies du CGI)

Echanges de titres d'OPCVM (art 38-5 bis du CGI)

Transformation en SCOP (art 210 D du CGI)

Apports réalisés par les SCP (art. 151 octies A du CGI)

X

Date de réalisation de l'opération :

SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS NON AMORTISSABLES					
BIENS NON AMORTISSABLES	Valeur fiscale	Valeur comptable	Soulte éventuellement reçue (1)	Soulte éventuellement imposée (1)	Valeur d'échange ou d'apport des biens
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Participations					
Autres immobilisations financières					
MALI TECHNIQUE	4 924 670	4 924 670			
SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS AMORTISSABLES					
BIENS AMORTISSABLES	Durée de la période prévue pour la réintégration	Montant net des plus-values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Brevets					
Autres droits incorporels					
Terrains servant à une exploitation					
Constructions					
Install. techniques, mat. et out. industr.					
Autres immobilisations corporelles					
TOTAL					

(1) Ces colonnes ne sont à remplir que pour les opérations visées aux articles 38-5 bis, 38-7 et 38-7 bis du CGI et les opérations visées à l'article 210B du CGI lorsque l'apporteur a perçu une soulte à l'occasion d'un apport de titres assimilés à l'article 210 B à un apport de branche complète d'activité.

ETAT DE SUIVI DES SURSIS ET DES REPORTS D'IMPOSITION

ALTIS
310710223

31/12/2017

Désignation de l'entreprise apporteuse ou nom : HYPERMARCHES DES 2 MERS
 Complément de désignation ou prénom :
 forme juridique ou titre : SAS
 N° / Type / Libellé voie : 0024 RUE AUGUSTE CHABRIERES
 Complément de distribution :
 Lieu-dit / hameau :
 Code postal / Ville : 75015 PARIS
 Pays :

Désignation de l'entr. bénéficiaire des apports ou nom : ALTIS
 Complément de désignation ou prénom :
 forme juridique ou titre : SAS
 N° / Type / Libellé voie : 0024 RUE AUGUSTE CHABRIERES
 Complément de distribution :
 Lieu-dit / hameau :
 Code postal / Ville : 75015 PARIS
 Pays :

Fusions, apports partiels d'actif et scissions de sociétés (art 210 A et 210 B du CGI)

Echanges d'actions dans le cadre d'OPE (art 38-7 du CGI)

Echanges de titres consécutifs à des fusions ou scissions (art 38-7 bis du CGI)

Apports d'entreprises individuelles en sociétés (art 151 octies du CGI)

Echanges de titres d'OPCVM (art 38-5 bis du CGI)

Transformation en SCOP (art 210 D du CGI)

Apports réalisés par les SCP (art. 151 octies A du CGI)

X

Date de réalisation de l'opération :

SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS NON AMORTISSABLES

BIENS NON AMORTISSABLES	Valeur fiscale	Valeur comptable	Soulte éventuellement reçue (1)	Soulte éventuellement imposée (1)	Valeur d'échange ou d'apport des biens
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Participations					
Autres immobilisations financières					
MALI TECHNIQUE	5 982 466	5 982 466			

SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS AMORTISSABLES

BIENS AMORTISSABLES	Durée de la période prévue pour la réintégration	Montant net des plus-values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Brevets					
Autres droits incorporels					
Terrains servant à une exploitation					
Constructions					
Install. techniques, mat. et out. industr.					
Autres immobilisations corporelles					
TOTAL					

(1) Ces colonnes ne sont à remplir que pour les opérations visées aux articles 38-5 bis, 38-7 et 38-7 bis du CGI et les opérations visées à l'article 210B du CGI lorsque l'apporteur a perçu une soulte à l'occasion d'un apport de titres assimilés à l'article 210 B à un apport de branche complète d'activité.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2017

N° SIRET 3 1 0 7 1 0 2 2 3 0 0 4 6 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ALTIS

ADRESSE (voie) 0024 RUE AUGUSTE CHABRIERES

CODE POSTAL 75015 VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 1

Forme juridique SA Dénomination APPY

N° SIREN (si société établie en France) 387812415 % de détention 99,60

Adresse : N° 24 Voie RUE AUGUSTE CHABRIERES

Code Postal 75015 Commune PARIS Pays

Forme juridique SAS Dénomination AGENTLAN

N° SIREN (si société établie en France) 751494675 % de détention 99,98

Adresse : N° Voie ZAC AGEN SUD

Code Postal 47000 Commune AGEN Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2018

Exercice ouvert le	01/01/2017	et clos le	31/12/2017	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case					
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-2 quinquies C), cocher la case					
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social :	
ALTIS		24 RUE AUGUSTE CHABRIERES	
SIRET	3 1 0 7 1 0 2 2 3 0 0 4 6 5	75015 PARIS	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
10 ALLEE DES EXPOSITIONS PARC DE TREVILLE 91078 BONDOUFLE CEDEX		77 AVENUE DES LILAS 64000 PAU	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	01.01.2013
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SC SOCIETE CIVILE DES MOUSQUETAIRES 24 rue Auguste Chabrières 75015 Paris	
SIRET	3 4 4 0 9 2 0 9 3 0 0 0 1 4

B ACTIVITE

Activités exercées	LOCATIONS IMMOBILIERES	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	------------------------	--	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33,1/3 %	463 425	Bénéfice imposable à 28%		Déficit	0	
Bénéfice imposable à 15 %							
2 Plus-values							
PV à long terme imposables à 15 %		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %					
PV à long terme imposables à 19 %		Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées art. 238 quinquies	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches							
Entreprises nouvelles art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zones franches urbaines		Pôle de compétitivité	
Entreprises nouvelles art. 44 septies		Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies		Autres dispositifs		Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %			
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :							
Dans le secteur productif, art. 244 quater W					Dans le secteur du logement social, art. 244 quater X		

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Visé conventionné		Visa : CGA	
Nom, adresse, téléphone, Télécopie			
— du professionnel de l'expertise comptable :			
— du conseil :			
— de l'association agréée :			
— N° d'agrément de l'AA :			

8 rue Faraday
Zone de la linière - 64140 BILLERE
Tél. 05 59 72 13 60 - Fax 05 59 32 91 60
accueil@cfcaexpert.fr
www.cfcaexpert.fr

SAS ALTIS

24 rue Auguste Chabrières
75015 PARIS

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

Ce rapport contient 20 pages

SAS ALTIS

Siège social : 24 rue Auguste Chabrières 75015 PARIS

Capital social : € 2 373 440

Rapport du Commissaire aux comptes **sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'associé unique,

1 Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ALTIS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Fondement de l'opinion

2.1 Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2 Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3 Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère

approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4 Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'associé

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L.441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'associé sur la situation financière et les comptes annuels.

5 Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

6 Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

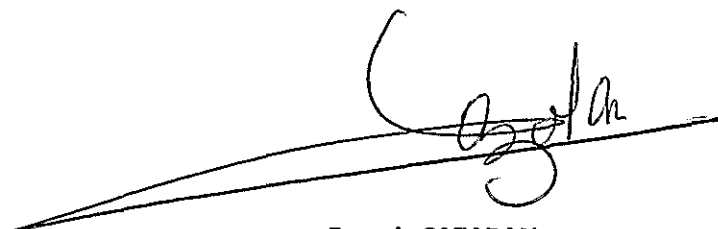
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à BILLERE, le 15 juin 2018

Pour la SARL CFCAExpert,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Cazaban', is written over a horizontal line.

Francis CAZABAN
Commissaire aux comptes

Bilan actif

BILAN-ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances sur immos incorporelles				
TOTAL Immobilisations incorporelles				
Terrains	25 885 724	1 366 790	24 518 935	4 243 379
Constructions	53 095 184	19 632 706	33 462 477,41	22 254 299,87
Installations techniques, matériel	41 147	41 147		
Autres immobilisations corporelles	96 307	96 307		
Immobilisations en cours	1 167 101		1 167 101	268 343
Avances et acomptes	41 000		41 000	165 070
TOTAL Immobilisations corporelles	80 326 463	21 136 949	59 189 513	26 931 092
Participations évaluées méthode meq				
Autres participations	7 973 033	7 973 033		1 414 812
Créances rattachées à des participations	1 572 308		1 572 308	7 246 504
Autres titres immobilisés	52 094		52 094	52 094
Prêts	1 268 375		1 268 375	1 115 025
Autres immobilisations financières	40 506 776		40 506 776	14 864 452
TOTAL Immobilisations financières	51 372 586	7 973 033	43 399 553	24 892 887
Total Actif Immobilisé	131 699 049	29 109 982	102 589 067	51 623 979
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
TOTAL Stock				
Avances et acomptes versés sur commandes	3 013		3 013	45
Clients et comptes rattachés	4 337 575	401 037	3 936 537	1 755 862
Autres créances	6 291 420		6 291 420	4 817 362
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL Créances	10 628 995	401 037	10 227 958	6 573 225
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)				
Disponibilités	442 916		442 916	90 543
TOTAL Disponibilités	442 916		442 916	90 543
Charges constatées d'avance	143 422		143 422	84 123
TOTAL Actif circulant	11 218 347	401 037	10 817 310	6 747 936
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
Total Général	142 917 396	29 511 019	113 406 376	58 371 915



Bilan passif

BILAN-PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
Capital social ou individuel (dont versé :)	2 373 440	2 373 440
Frais d'établissement	9 242 717	9 242 717
Capital souscrit non appelé (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	237 344	237 344
Réserves statutaires ou contractuelles	35 000 000	35 000 000
Réserves réglementées (dont réserve des prov. fluctuation des cours :)		
Autres réserves (dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes :)		
TOTAL Réserves	46 853 501	46 853 501
Report à nouveau	-4 209 534	-6 622 752
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	379 903	2 413 218
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	43 023 870	42 643 967
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)		
Provisions pour risques	2 876 817	95 000
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)	2 876 817	95 000
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	10 906 826	13 315 848
Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs :)	1 774 094	907 508
TOTAL Dettes financières	12 680 920	14 223 356
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	613 888	50 776
Dettes fiscales et sociales	1 041 669	1 102 704
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	52 969 251	82 043
Autres dettes	194 710	168 220
TOTAL Dettes d'exploitation	54 819 518	1 403 743
Produits constatés d'avance	5 251	5 849
TOTAL DETTES (IV)	67 505 689	15 632 948
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)	113 406 376	58 371 915



CFCAExpert
Comptable Audit Conseil
8 rue Faraday
64140 Billère
05 59 72 13 60
www.cfcaexpert.fr

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT		Exercice N			Exercice N-1
		France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises					
Production vendue biens					
Production vendue services		10 697 729		10 697 729	5 592 194
Chiffres d'affaires nets		10 697 729		10 697 729	5 592 194
Production stockée					
Production immobilisée				405 495	901 891
Subventions d'exploitation					
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				14 318	52 284
Autres produits					
Total des produits d'exploitation				11 117 542	6 546 370
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					
Variation de stock (marchandises)					
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					
Autres achats et charges externes				2 674 743	2 517 095
Impôts, taxes et versements assimilés				1 490 393	887 178
Salaires et traitements				56 284	56 284
Charges sociales				19 329	-49 574
Dotations d'exploitation	sur immobilisations	Dotations aux amortissements		2 421 673	1 689 307
		Dotations aux provisions			
	Sur actif circulant : dotations aux provisions			156 230	29 407
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			55 000	
Autres charges					
Total des charges d'exploitation				6 873 652	5 129 697
RÉSULTAT D'EXPLOITATION				4 243 890	1 416 673
Bénéfice attribué ou perte transférée					
Perte supportée ou bénéfice transféré					
Produits financiers de participations				1 512 087	448 325
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé					
En cours de production de services				5 027	541
Reprises sur provisions et transferts de charges				712 729	1 504 038
Différences positives de change					
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					
Total des produits financiers				2 229 843	1 952 905
Dotations financières aux amortissements et provisions				2 186 812	712 729
Intérêts et charges assimilées				911 944	252 081
Différences négatives de change					
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					
Total des charges financières				3 098 756	964 810
RÉSULTAT FINANCIER				-868 913	988 095
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS				3 374 977	2 404 767



CFCAExpert
Comptable Audit Conseil
8 rue Faraday
64140 Billère
05 59 72 13 60
www.cfcaexpert.fr

Compte de résultat (suite)

COMPTE DE RESULTAT (suite)	Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	42 825	904 043
Produits exceptionnels sur opérations en capital	437 000	
Reprises sur provisions et transferts de charges	337 750	123 085
Total des produits exceptionnels (VII)	817 575	1 027 129
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	449 833	642 085
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	490 921	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	2 871 896	
Total des charges exceptionnelles (VIII)	3 812 650	642 085
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	-2 995 074	385 044
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		376 593
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	14 164 960	9 526 403
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	13 785 058	7 113 185
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	379 903	2 413 218



CFCAExpert
Comptable Audit Conseil
8 rue Faraday
64140 Billère
05 59 72 13 60
www.cfcaexpert.fr

SOMMAIRE

I.A	EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE	4
I.B	EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE	4
II.	PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	4
2.1.1.	<i>Immobilisations corporelles</i>	5
2.1.2.	<i>Immobilisations incorporelles</i>	5
2.1.3.	<i>Immobilisations financières</i>	5
2.1.3.1.	Titres de participation	6
2.1.3.2.	Créances rattachées aux participations	6
2.1.3.3.	Autres titres immobilisés	6
2.1.3.4.	Prêts et autres immobilisations financières	6
2.2.	Stocks	6
2.3.	Créances d'exploitation	6
2.4.	Provisions pour risques et charges	6
2.5	Intégration fiscale	6
III.	COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU COMPTE DE RESULTAT	7
3.1.	Ventilation du chiffre d'affaires net	7
3.2.	Résultat financier	7
3.3.	Résultat exceptionnel	7
IV.	COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN	8
4.1.	Immobilisations	8
4.1.1	<i>Valeurs brutes</i>	8
4.1.2	<i>Amortissements et dépréciations</i>	9
4.2.	Créances	10
4.3.	Capitaux propres	10
4.4.	Provisions/Dépréciations des actifs circulants et pour risques	11
4.5.	Emprunts et dettes	11
4.6.	Charges à payer / produits à recevoir	12



4.7. Comptes de régularisation	12
V. ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	13
5.1. Tableau des filiales et participation	13
5.2. Elément concernant les entreprises liées	13
5.3. Société consolidante	13
5.4. Effectifs	13



CFCAExpert
 Comptable Audit Conseil
 8 rue Faraday
 64140 Billère
 05 59 72 13 60
www.cfcaexpert.fr

NOTES ANNEXES AUX COMPTES

La société Altis est une SAS au capital de 2 373 440 € ayant comme activité principale la gestion locative de son patrimoine immobilier.

Au 31 décembre 2017, la société Altis détient :

- 14 immeubles (SAVIGNAC, CREYSSE, ELNE, CERS, ST LAURENT, ST ESTEVE, ARGELES, THUIR et MOISSAC, LUPPIA, HENDAYE, AGEN, LA TESTE et PAMBERS) et gère 27 locataires ;
- 1 société immobilière (APPY).

I.A-EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

1.1. Acquisition d'immeubles

Au cours de l'exercice 2017, suite à la fusion de cinq sociétés immobilières (IRRANBE, SOLUP, DISTRIMAG, HYPERMARCHE DES 2 MERS et SOCIETE DES SUPERMARCHES DU BASSIN), la société a acquis 5 immeubles.

1.2. Cession d'immeubles et de fonds de commerce

Au cours de l'exercice 2017, aucun bien immobilier complet n'a été cédé. Le 31/01/2017, un lotissement d'une surface de 8 907 m², du site de MOISSAC, a été cédée à la SCI CODELIE.

1.3 Cession de Titres

Au cours de l'exercice 2017, la société Altis n'a pas cédé de titres à des tiers. Les titres de IRRANBE et de SOLUP ont été annulés lors de leur fusion dans ALTIS au 30/06/2017.

1.4 Finalisation des cessions de titre

Néant.

I.B- EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE

Néant.

II. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Le total du bilan de l'exercice clos au 31/12/2017 s'élève à 113 406 376 €. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 379 903 €.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.



CFCAExpert
Comptable Audit Conseil
8 rue Faraday
64140 Billère
05 59 72 13 60
www.cfcaexpert.fr

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 08/09/2014, en application des articles L.123-12 à L.123-28 et R. 123-208 du code de commerce. Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- * continuité de l'exploitation,
- * indépendance des exercices,
- * permanence des méthodes.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale est celle des coûts historiques qui se caractérisent par l'emploi des coûts nominaux exprimés en Euros courants.

2.1.1. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement, de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

* Voiries, Réseaux, Distribution	25 ans
* Gros œuvre, dallage et maçonnerie	30 ans
* Charpente	20 ans
* Couverture	15 ans
* Bardage et panneaux isolants	20 ans

Dépréciation

Les immeubles sont valorisés selon la méthode de la valeur de rendement ou par une expertise immobilière. En présence d'une moins-value supérieure à 2 ans d'amortissement, une dépréciation est constatée à hauteur de la moins-value latente constatée.

2.1.2. Immobilisations incorporelles

Néant.

2.1.3. Immobilisations financières

Néant.



CFCAExpert
Comptable Audit Conseil
8 rue Faraday
64140 Billère
05 59 72 13 60
www.cfcaexpert.fr

2.1.3.1. Titres de participation

Les titres de participation figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou d'apport et sont dépréciés, le cas échéant, en fonction de la situation financière des filiales.

2.1.3.2. Créances rattachées aux participations

Les créances rattachées aux participations comprennent l'ensemble des créances financières détenues sur les filiales ou sociétés liées, que ces créances aient fait l'objet d'un accord prévoyant explicitement les échéances de remboursement ou qu'il s'agisse de montants inscrits en comptes courants susceptibles d'évoluer en fonction de la trésorerie des sociétés concernées. Elles peuvent faire l'objet d'une dépréciation, en fonction de la situation financière de ces sociétés et de leurs perspectives de résultat.

2.1.3.3. Autres titres immobilisés

Les autres titres immobilisés correspondent aux titres des sociétés dans lesquelles la société détient une participation inférieure à 10 % du capital social.

2.1.3.4. Prêts et autres immobilisations financières

Les prêts et autres immobilisations financières, représentatives d'avances consenties, et de dépôts et cautionnements, font également l'objet d'une dépréciation, en fonction des risques éventuels d'irrecouvrabilité.

2.2. Stocks

Néant.

2.3. Créances d'exploitation

Les créances sont comptabilisées à leur valeur d'entrée dans le patrimoine et dépréciées graduellement en fonction de leur nature et de leur antériorité, pour tenir compte des difficultés de recouvrement.

2.4. Provisions

Les risques et charges identifiés font l'objet d'une provision dès lors qu'il existe à la date de clôture de l'exercice une obligation à l'égard d'un tiers, et que les dépenses qui peuvent en résulter n'ont pas de contrepartie équivalente au bénéfice de la société, sont probables, et peuvent être évaluées avec une fiabilité suffisante.

2.5 Intégration fiscale

Depuis le 1er janvier 2013, la société fait partie du Groupe Fiscal constitué par la Société Civile des Mousquetaires en application de l'Article 223-A et suivant du Code Général des Impôts. La convention signée prévoit la disposition suivante "La centralisation des impôts sur la Société Mère ne devant ni léser, ni avantager les Sociétés Filiales, il a été décidé d'organiser les relations entre la Société Mère et les Sociétés Filiales de telle sorte que ces dernières se trouvent dans une situation comparable à celle qui aurait été la leur si elles étaient restées imposées séparément."



CFCAExpert
Comptable Audit Conseil
8 rue Faraday
64140 Billère
05 59 72 13 60
www.cfcaexpert.fr

III .COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU COMPTE DE RESULTAT

3.1. Ventilation du Chiffre d'Affaires Net

Le chiffre d'affaires net d'un montant de 10 697 729 € se décompose comme suit :

○ Ventes de marchandises.....	€
○ Loyers.....	8 226 040 €
○ Refacturations de charges locatives	2 471 689 €

3.2. Résultat Financier

Le résultat financier d'un montant de (868 913) € se décompose comme suit :

Produits :

○ Revenus Placement.....	1 512 087 €
○ Autres produits	5 027 €
○ Reprise Provision / Titres	712 729 €

Charges :

○ Dotation dépréciation titres.....	(2 186 812) €
○ Intérêts sur compte-courant	(29) €
○ Autres charges financières.....	(711 562) €
○ Intérêts sur emprunts.....	(200 354) €

3.3. Résultat Exceptionnel

Le résultat exceptionnel d'un montant de (2 995 074) € se décompose comme suit :

Produits :

○ Reprise provision amortissement dérogatoire.....	€
○ Produits exceptionnels de gestion.....	7 851 €
○ Reprise provision risques et charges.....	€
○ Dégrevements taxes foncières.....	34 974 €
○ Produits de cession immobilisation.....	437 000 €
○ Produits cession titres.....	€
○ Autres produits exceptionnels.....	€
○ Reprises provisions exceptionnelles.....	337 750 €

Charges :

○ Valeur nette comptable immobilisations corporelles cédées.....	(490 921) €
○ Dotation amortissement dérogatoire.....	0 €
○ Charges except. s/exercices ant.....	0 €
○ Créances irrécouvrables locataires.....	(3 764) €
○ Dotation provision dépréciation exceptionnelle.....	(145 079) €
○ Dotation provision dépréciation sur immobilisation	0 €
○ Dotation prov pour risque et charge	(2 726 817) €
○ Sortie des immobilisations financières cédées	0 €
○ Autres charges exceptionnelles.....	(384 114) €
○ Pénalités et amendes.....	(61 955) €



CFCAExpert
Comptable Audit Conseil
8 rue Faraday
64140 Billère
05 59 72 13 60
www.cfcaexpert.fr

IV. COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN

4.1. Immobilisations

4.1.1. Valeurs brutes

Les variations ayant affecté, au cours de l'exercice, la valeur brute des différentes rubriques de l'actif immobilisé, sont résumées dans le tableau ci-dessous :

NATURE	Valeurs brutes 31/12/2016	Acquisitions 2017	Diminutions 2017	Reclassements 2017	Valeurs Brutes 31/12/2017
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais d'établissement	0				0
Concessions, brevets et droits similaires	0				0
Logiciels	0		0		0
Fonds commercial	0				0
Avances et acomptes sur immo incorporelles	0				0
TOTAL	0	0	0	0	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains	4 662 702	21 750 699	527 677		25 885 724
Sous total	4 662 702	21 750 699	527 677	0	25 885 724
Constructions sur sol propre	35 119 706	15 517 813	1 952 892		48 684 627
Constructions sur sol d'autrui	678 474	3 451 128			4 129 603
Aménagements des constructions	599 816		318 863		280 954
Installations techniques	41 147		0		41 147
Autres immobilisations corporelles	96 307				96 307
Avances et acomptes sur immo corporelles	165 070	0	124 070		41 000
Sous total	36 700 520	18 968 941	2 395 825	0	53 273 637
TOTAL	41 363 222	40 719 640	2 923 502	0	79 159 361
IMMOBILISATION EN COURS					
Construction en cours	268 343	898 758	0	0	1 167 101
TOTAL	268 343	898 758	0	0	1 167 101
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Titres de participation	6 625 700	6 900 000	5 552 667		7 973 033
Créances rattachées aux participations	7 959 233	114 852	6 501 777		1 572 308
Autres titres immobilisés	52 094	0			52 094
Prêts	1 115 025	153 350	0		1 268 375
Dépôts et cautionnements	0		0		0
Autres créances immobilisées	14 864 452	25 642 324			40 506 776
TOTAL	30 616 504	32 810 527	12 054 444	0	51 372 587
TOTAL GENERAL	72 248 069	74 428 925	14 977 946	0	131 699 049



CFCAExpert
Comptable Audit Conseil
8 rue Faraday
64140 Billère
05 59 72 13 60
www.cfcaexpert.fr

4.1.2 Amortissements et dépréciations

Les variations ayant affecté, au cours de l'exercice, les amortissements et dépréciations des immobilisations sont résumées dans le tableau ci-dessous :

NATURE	31/12/2016	Dotations 2017	Cessions / Reprises 2017	Reclasst 2017	31/12/2017
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais d'établissement	0	0	0	0	0
Logiciels (amt)	0	0	0	0	0
Droit au bail (prov)	0	0	0	0	0
Fonds commercial (prov)	0	0	0	0	0
Sous total	0	0	0	0	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrain	419 323	1 055 547	108 081		1 366 789
Constructions sur sol propre (amortissements)	13 218 927	6 261 566	1 881 566		17 598 927
Constructions sur sol d'autrui (amortissements)	252 317	1 347 927			1 600 244
Aménagements constructions (amortissements)	496 093		300 110		195 983
Installations techniques	41 147				41 147
Autres immobilisations corporelles	96 307				96 307
Sous total	14 524 113	8 665 040	2 289 757	0	20 899 396
Terrain (dépréciations)	0	0	0	0	0
Constructions (dépréciations)	0	237 553	0	0	237 553
Immobilisations en cours (dépréciations)	0	0	0	0	0
Sous total	0	237 553	0	0	237 553
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Titres de participation	5 210 888	6 942 812	4 180 667		7 973 033
Créances rattachées aux participations	0	0	0		0
Titres immobilisés	0		0		0
Dépôts et cautionnements	0				0
Prêts	0	0	0		0
Autres créances immobilisées	0		0		0
Sous total	5 210 888	6 942 812	4 180 667	0	7 973 033
TOTAL GENERAL	19 735 001	15 845 405	6 470 424	0	29 109 982



CFCAExpert
Comptable Audit Conseil
8 rue Faraday
64140 Billère
05 59 72 13 60
www.cfcaexpert.fr

4.2 Créances

L'échéancier des créances se répartit comme suit :

NATURE	31/12/2016	31/12/2017	Échéances		
			à moins d'un an	entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans
Créances clients et comptes rattachées	1 944 580	4 337 575	4 337 575		
Avances et acomptes fournisseurs	0	0	0		
Etat - TVA	20 190	143 843	143 843		
Etat - IS	0	229 134	229 134		
Etat - Divers	6 710	3 355	3 355		
Créances sociales	0	0	0		
Groupe et associés	0	1 136 064	1 136 064		
Autres créances	4 793 817	4 779 024	4 779 024		
TOTAL	6 765 297	10 628 995	10 628 995	0	0

Le poste "Autres créances" de 4 779 024 € se décompose comme suit :

- Créances sur cessions fonds	:	0 €
- Créances suite à l'APA, non rémunérées	:	4 268 158 €
- Dettes suite à l'APA, non rémunérées	:	0 €
- Autres créances	:	510 866 €

4.3 Capitaux propres

Le capital est composé de 118 672 actions d'une valeur nominale de 20 Euros détenues à 100% par SASU SOFIDES.

L'analyse de la variation des capitaux propres est résumée dans le tableau ci-dessous :

NATURE	31/12/2016	Affectaion du résultat N-1	Variations	Résultat N	31/12/2017
Capital	2 373 440		0		2 373 440
Primes d'émission, de fusion	9 242 717	0	0		9 242 717
Réserves Légales	237 344				237 344
Réserves statutaires	35 000 000				35 000 000
Autres réserves	0				0
Report à nouveau	-6 622 752	2 413 218			-4 209 534
Résultat	2 413 218	-2 413 218		379 903	379 903
Provisions réglementées	0		0		0
CAPITAUX PROPRES	42 643 967	0	0	379 903	43 023 870

Aucun dividende n'a été versé aux associés.



CFCAExpert
Comptable Audit Conseil
8 rue Faraday
64140 Billère
05 59 72 13 60
www.cfcaexpert.fr

4.4 Provisions /Dépréciations des actifs circulants et pour risques :

Les variations ayant affecté les provisions pour risques et charges et les dépréciations des actifs circulants sont mises en évidence dans le tableau suivant :

NATURE	31/12/2016	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Reclass	31/12/2017
Provisions pour risques hors exploit	95 000	2 781 817			2 876 817
Provisions pour amendes et pénalités	0				0
Provisions pour impôts	0				0
Autres provisions pour charges	0				0
TOTAL PROVISIONS	95 000	2 781 817	0		2 876 817
Stocks Matières Premières	0	0	0	0	0
Stocks En Cours	0	0	0	0	0
Stocks Produits Finis	0	0		0	0
Stocks Marchandises	0	0	0		0
Clients	188 718	213 251	931		401 038
Autres	0		0		0
TOTAL DEPRECIATIONS	188 718	213 251	931	0	401 038
TOTAL GENERAL	283 718	2 995 068	931	0	3 277 855
Dotations et Reprises:					
- d'exploitation		213 251	931		
- financières					
- exceptionnelles		2 781 817	0		

4.5 Emprunts et dettes

L'échéancier des emprunts et dettes se répartit comme suit :

NATURE	31/12/2017	Échéances		
		à moins d'un an	entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans
Comptes courants				
Principal	0		0	
Intérêts courus	0	0		
Sous-total	0	0	0	0
Emprunts	10 890 532	2 472 050	8 418 482	0
Dettes financières diverses	1 774 094			1 774 094
Dettes fournisseurs et comptes rattachées	613 888	613 888		
Dettes fiscales et sociales	1 041 670	1 041 670		
Dettes sur immobilisations	52 969 251	52 969 251		
Concours bancaires	16 294	16 294		
Autres dettes	194 710	194 710		
TOTAL	67 500 438	57 307 862	8 418 482	1 774 094



4.6 Charges à payer – Produits à recevoir

NATURE	31/12/2017
CHARGES A PAYER	
Intérêts courus sur emprunts et comptes courants	29 513
Dettes fiscales et sociales	0
Dettes fournisseurs	646 068
Etat charges à payer	295 537
Autres dettes	0
TOTAL	971 118
PRODUITS A RECEVOIR	
Intérêts courus sur emprunts et comptes courants	0
Clients	3 127 073
Etat produits à recevoir	3 355
Autres créances	424 834
TOTAL	3 555 262

4.7 Comptes de régularisation

NATURE	31/12/2017
PRODUITS ET CHARGES CONSTATES D'AVANCE	
Produits constatés d'avance	5 251
Charges constatées d'avance	143 422

V. ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

5.1. Tableau des filiales et participations

FILIALES	Valeur nette des titres	Montant des capitaux propres	% détenu dans le capital	Montant du chiffre d'affaires	Résultat de l'exercice
SA APPY	1 073 033	(110 314)	100 %	0	(110 805)

5.2. Elément concernant les entreprises liées

	Actif	Passif	Charges	Produits
<u>FILIALES</u>			Financières	Financiers
APPY	1 572 308			22 506
SOFIDES	40 506 776			696 180

5.3. Identité de la société mère consolidante : SAS LES MOUSQUETAIRES

5.4. Effectif

Effectif moyen de l'exercice : 2

Effectif au 31/12/2017 : 2